



MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE HORS ETABLISSEMENT n°

(Article 6 loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et article 72 décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 rémunération à la charge du vendeur)

Entre les soussignés, ci-après dénommés « Le Mandant » et « Le Mandataire »

LE MANDANT

Personne physique

Nom _____ Nom de Jeune Fille _____
 Prénom _____ N° de la pièce d'identité _____
 Date de naissance _____ Lieu de naissance _____
 Tél. _____ E-mail _____
 Adresse domicile _____
 Pays _____

Représenté par _____ Tuteur / Curateur / dûment habilité par procuration / Représentant légal ⁽⁴⁾ dont le justificatif est annexé au présent mandat.
 N° de la pièce d'identité _____

Nom _____ Nom de Jeune Fille _____
 Prénom _____ N° de la pièce d'identité _____
 Date de naissance _____ Lieu de naissance _____
 Tél. _____ E-mail _____
 Adresse domicile _____
 Pays _____

Représenté par _____ Tuteur / Curateur / dûment habilité par procuration / Représentant légal ⁽⁴⁾ dont le justificatif est annexé au présent mandat.
 N° de la pièce d'identité _____

M. / Mme _____ intervient au présent acte portant vente du logement de la famille au sens de l'article 215, alinéa 3 du Code civil pour donner son consentement à sa vente.

LE PRESTATAIRE DE SERVICE

La société I@D France SAS au capital de 100 000 €.

Adresse de correspondance : I@D France | Carré Haussmann III | CS 10476 | 77564 LIEUSAIN Cedex - France

Siège social : 1 allée de la Ferme de Varâtre | Immeuble Carré Haussmann III | 77127 LIEUSAIN - France

RCS MELUN n° 503 676 421 | SIRET : 503 676 421 00038 | APE-NAF : 6831Z | N° TVA Intracommunautaire : FR38503676421

Titulaire de la Carte Professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrée par la Chambre du Commerce et de l'industrie sous le N° CPI 7702 2018 000 028 002

R.C. Professionnelle n° AN260587 | GENERALI IARD - 2 rue Pillet Will, 75009 PARIS

Garantie financière de 110 000,00 € sans manipulation de fonds | CEGC - Tour Kupka B - 16 rue HOICHE 92919 La Défense CEDEX

Représentée par Messieurs Clément DELPIROU, Olivier DESCAMPS et Didier SIOUNATH ou par le conseiller négociateur ci-dessous dénommé :

Nom et Prénom du conseiller I@D C H A M P A I L L E R C É C I L E

Exerçant sous le statut d'agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau I@D France,

Immatriculé au RSAC du Tribunal de commerce de : (ville) Saint Etienne sous le n° 8 7 9 0 7 3 5 7 5

Téléphone 0 6 7 1 2 0 9 0 7 9 Adresse e-mail cecile.champailleur@iadfrance.fr

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS CI-APRÈS, le Mandant confère au Mandataire, qui accepte, MANDAT SANS EXCLUSIVITÉ de rechercher un acquéreur et de négocier en vue de vendre le Bien ci-après désigné aux prix, charges et conditions suivants :

De convention expresse entre le Mandant et le Mandataire, les annexes font partie intégrante du mandat.

DESIGNATION ET ADRESSE DU BIEN

Type de bien ☐ ⁽¹⁾ Appartement ☐ ⁽¹⁾ Maison/villa ☐ ⁽¹⁾ Terrain ☐ ⁽¹⁾ Atelier/surface ☐ ⁽¹⁾ Immeuble ☐ ⁽¹⁾ Parking/box/garage ☐ ⁽¹⁾ Autres :

Adresse du bien _____

Code postal _____ Ville _____

Référence(s) cadastrale(s) du bien _____

En cas de bien soumis au régime de la copropriété :

Numéro(s) de lot(s) _____

OBLIGATION DU MANDANT

En conséquence du présent mandat, le Mandant :

- reconnaît, que préalablement à la signature du présent mandat, il a pris connaissance du Document d'Information Précontractuelle conformément aux articles L111-1, L111-2, L221-5, L221-6 et L221-7 du Code de la consommation ;
- déclare être propriétaire du Bien et avoir la capacité pleine et entière de signer le présent mandat ; il s'engage à informer le Mandataire de toutes modifications concernant le Bien et/ou le propriétaire ;
- s'engage à prendre toutes dispositions, jusqu'à la vente ou au terme du mandat, pour assurer la bonne conservation du Bien et de souscrire toutes assurances qu'il estimerait nécessaires, la garde juridique du Bien n'étant en aucune manière transférée au Mandataire ;
- déclare ne pas avoir consenti, par ailleurs, de mandat de vente EXCLUSIF non expiré ou dénoncé et s'interdit de le faire ultérieurement sans avoir préalablement dénoncé le présent mandat ;
- s'engage à produire toutes les pièces justificatives de propriété et tous documents requis en vue de la vente demandés par le Mandataire. Il s'engage également à communiquer les documents nécessaires à l'établissement de l'avant-contrat listés en annexe.

Le Mandant déclare avoir connaissance de l'obligation de mentionner sur toute annonce l'étiquette énergie du Bien, attribué à l'issue de la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique (DPE), obligation à laquelle est soumise le Mandataire dans le cadre de sa mission. En conséquence, le Mandant reconnaît que la diffusion des annonces portant sur le Bien ne pourra débiter qu'après remise au Mandataire de l'étiquette énergie.

☐ ⁽¹⁾ **Le Mandant charge le Mandataire de faire procéder aux recherches obligatoires par l'intermédiaire d'un professionnel habilité. Dans ce cas, les frais résultants de ces obligations seront à la charge du Mandant et les documents et certificats qui en découlent seront sa propriété.**

Si le Bien est inclus dans une copropriété, le Mandant fournira, sous son entière et seule responsabilité, un mesurage de la superficie des parties privatives.

En outre, le Mandant :

- donne au Mandataire tous pouvoirs pour réclamer toutes pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme ;
- autorise expressément le Mandataire à :
 - faire tout ce qu'il jugera utile pour parvenir à la vente, réaliser des prises de vues du Bien, effectuer toute publicité à sa convenance avec diffusion éventuelle de photos et/ou de vidéos et notamment pose de panneaux ou de panoneaux, insertion dans des supports électroniques, aux frais du Mandataire ;
 - indiquer, présenter et faire visiter le Bien à toutes personnes qu'il jugera utile. A cet effet, il s'oblige à lui assurer le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat ;
 - substituer, faire appel à tout concours et faire tout ce qu'il jugera utile en vue de mener à bonne fin la conclusion de la vente du Bien ;
- autorise le Mandataire à établir toute proposition d'achat sous seing privé aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquéreur ;
- s'engage à verser les fonds issus de la rémunération prévue au paragraphe « PRIX - MODALITÉS DE PAIEMENT & REMUNERATION DU MANDATAIRE » au bénéfice de la SAS I@D France sur présentation d'une facture libellée à l'ordre de cette dernière ;
- autorise le Mandataire, en cas d'exercice d'un droit de préemption, à négocier avec le préempteur, bénéficiaire de ce droit, sauf à en référer à son Mandant, lequel conserve la faculté d'accepter le prix finalement obtenu par le Mandataire ;
- **s'oblige à ratifier la promesse de vente et la vente avec l'acquéreur présenté par le Mandataire ou un mandataire substitué aux prix, charges et conditions du présent mandat. A défaut et après mise en demeure restée infructueuse, il devra au Mandataire le montant des honoraires ci-dessus mentionnés, à titre d'indemnité forfaitaire.**

OBLIGATION DU MANDATAIRE

En conséquence du présent mandat, le Mandataire entreprendra les démarches et mettra en œuvre les moyens et actions en vue de réaliser la mission confiée :

1. Faire de la publicité par tous moyens et plus particulièrement sur internet dont le site www.iadfrance.fr.
2. Rendre compte tous les 15 jours, par courrier électronique ou par tout écrit, des actions entreprises.
3. Envoyer un compte-rendu hebdomadaire des visites effectuées.

Le Mandataire informera le Mandant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout écrit remis contre récépissé ou émargement, au plus tard dans les huit jours de l'opération, de l'accomplissement du mandat et lui remettra dans les mêmes conditions une copie de la quittance ou du reçu délivré en application de l'article 77 du décret du 20 juillet 1972.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations ici recueillies font l'objet d'un traitement automatisé ou informatisé destiné à la mise en œuvre du présent contrat. Le Mandant autorise le Mandataire à saisir l'ensemble des informations contenu dans le présent mandat sur fichier télématique ou informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Mandant dispose d'un droit d'accès et de rectification à formuler auprès du Mandataire et selon les modalités prévues dans ladite loi.

REGLEMENT DES LITIGES ET MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française, et la juridiction compétente celle du lieu du domicile du Mandant.

Conformément à l'article L 211-3 du Code de la consommation, le Mandant est informé que, en tant que consommateur, il a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dans un délai d'un an suivant la tentative de résolution amiable du litige effectuée par le biais d'une réclamation écrite adressée au PRESTATAIRE DE SERVICES.

Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 et suivants du Code de la consommation.

L'organisme médiateur dont relève la SAS IAD FRANCE est MEDICYS, joignable sur son site web www.medicys.fr, par courriel à l'adresse contact@medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS – SERVICE MEDIATION DE LA CONSOMMATION – 73, boulevard de CLICHY – 75009 PARIS.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen 2016/679, le Mandataire et son agent commercial le représentant informent le Mandant qu'ils collectent et traitent des données personnelles (état civil, adresses, adresses e-mail, numéro de téléphone, photos, etc.) nécessaires pour l'accomplissement de leur mission, notamment aux fins de gestion de la relation avec le Mandant. Ces données pourront être transmises au notaire, au co-contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées.

Les traitements des données sont effectués compte-tenu de la nécessité pour le Mandataire et son agent commercial le représentant d'assurer le respect des obligations légales notamment de conservation auxquelles ils sont soumis. Les données seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L. 561-12 du Code monétaire et financier, et pendant dix ans en ce qui concerne les noms et adresses du Mandant en vertu de l'article 53 du décret n°72-78 du 20 juillet 1972.

Le Mandant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel traitées. Il peut demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer son droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679, ainsi que donner des directives concernant leur sort après son décès en envoyant un courrier à l'adresse du mandant figurant en tête des présentes ou à l'adresse e-mail privacy-fr@iadfrance.fr.

Le Mandant a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute information complémentaire sur la protection de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.iadfrance.fr/fr/Politique-de-confidentialite>.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives telles qu'indiquées en tête des présentes.

En cas de modification, chacune des Parties devra en informer l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 8 jours. A défaut toute notification faite à l'adresse indiquée en tête des présentes, sera réputée valablement faite.

Fait en deux exemplaires, dont l'un est remis au Mandant qui le reconnaît, et dont l'autre est conservé par le Mandataire, et le restera dans tous les cas par dérogation à l'article 2004 du Code civil.

À ⁽²⁾ _____

Le ⁽³⁾ / /

LE MANDANT
Ecrire « **Bon pour mandat** »

LE MANDATAIRE
Ecrire « **Mandat accepté** »

(1) Cocher la case

(2) Préciser le lieu de conclusion du mandat

(3) Tous les exemplaires du mandat doivent être signés et datés de la main même de chacun des Mandants

(4) Rayer les mentions inutiles

FORMULAIRE DE RETRACTATION
DU MANDAT DE VENTE N°

*(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire, **uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat**)*

A l'attention de I@D France, Immeuble Carré Haussmann III | CS 10476 | 77564 LIEUSAIN Cedex

Je/nous (*) soussigné(e)(s)

Demeurant

je/vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat signé le / / , portant sur la vente des biens et droits immobiliers sis *(Adresse complète du bien objet du contrat)*:

A

Le / /

Signature du/des (*) Mandant(s)

(*) *Rayez la mention inutile.*